

Réunion publique Finances communales 20 octobre 2022

Comment conserver une bonne
qualité de vie tout en préparant
l'avenir ?

Présentation des scénarios

Le budget des collectivités

- Le budget d'une commune est un acte politique et juridique, de prévision et d'autorisation des recettes et des dépenses et doit respecter plusieurs principes généraux (équilibre, annualité, universalité, unité, spécialité)
- Le budget primitif, premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril
- Le budget se présente en deux parties, une **section de fonctionnement** et une **section d'investissement**. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Le budget des collectivités

- La section de fonctionnement regroupe :
 - les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité : charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements
 - les recettes : impôts et taxes, prestations de services, dotations et subventions, loyers, transferts de charges et éventuellement les excédents cumulés ...

Le budget des collectivités

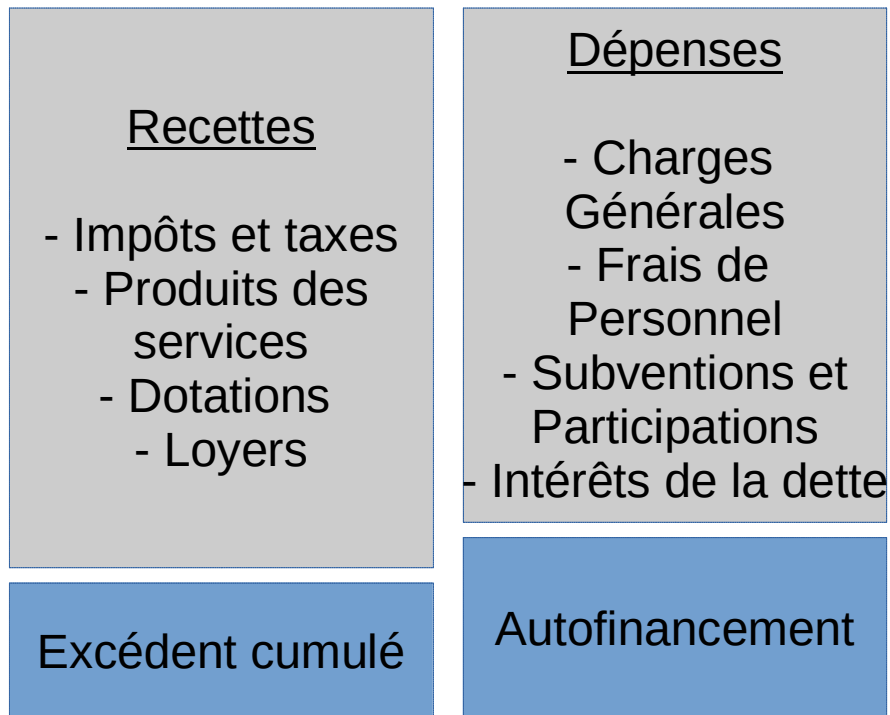
- La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité. Elle regroupe :
 - en dépenses, le remboursement de la dette et les dépenses d'équipement de la collectivité (travaux en cours, acquisitions, études ...) ;
 - en recettes : les emprunts, les dotations et subventions de l'État. On y trouve aussi une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement.

Le budget des collectivités

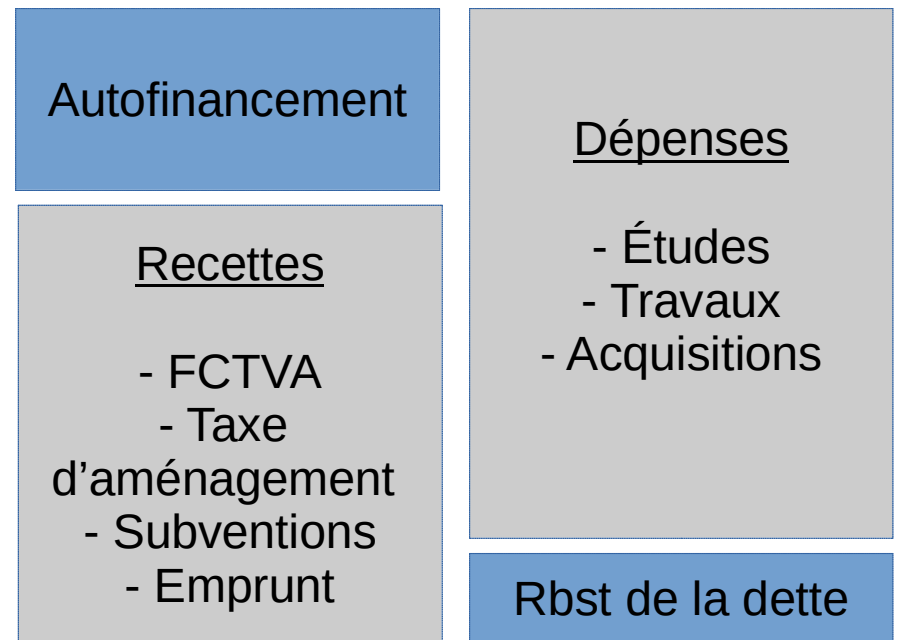
- L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté.
- Le surplus constitue l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements. La section de fonctionnement permet de financer l'investissement mais l'inverse n'est pas possible.
- Les collectivités peuvent emprunter pour financer l'investissement mais il est **interdit d'emprunter pour financer le fonctionnement.**

Schéma de principe d'un budget

Fonctionnement



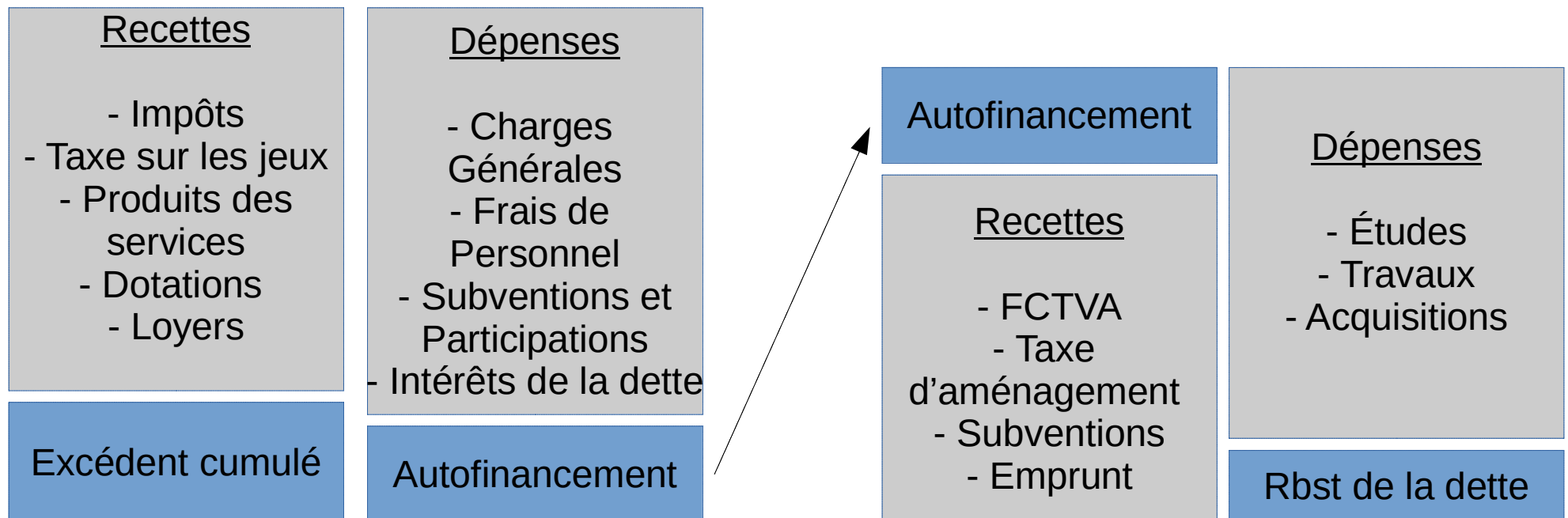
Investissement



Budget de St Martin d'Uriage

Fonctionnement (10,8 M€)

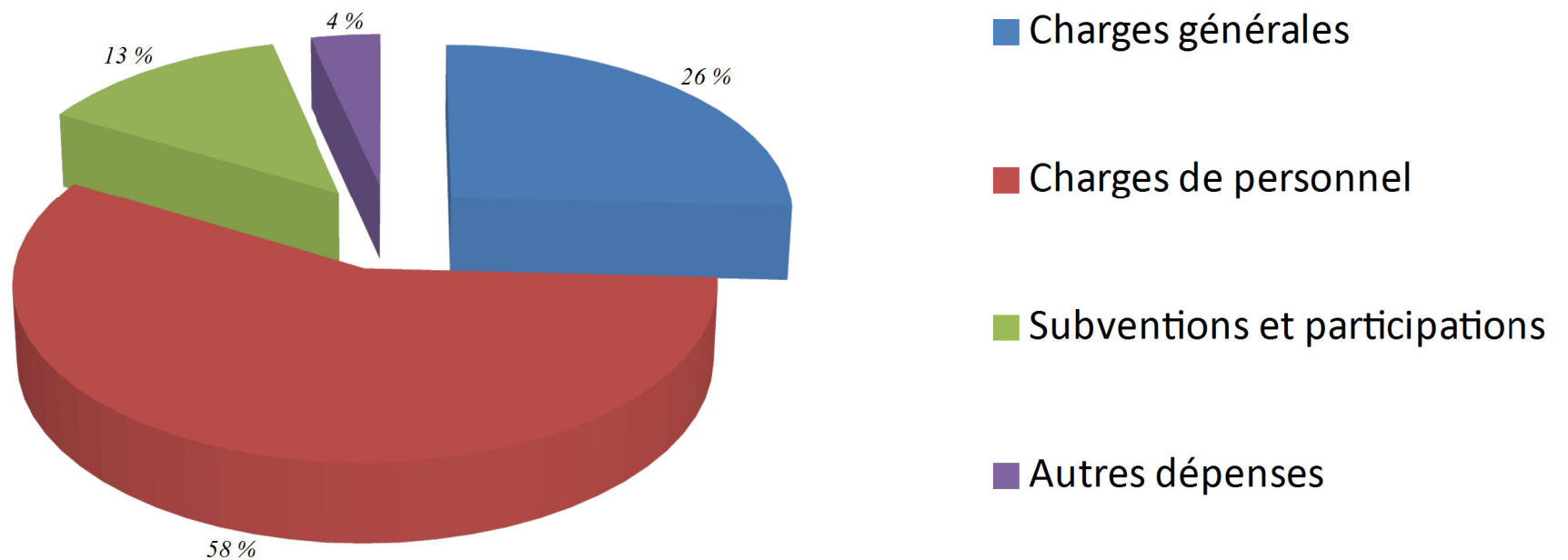
Investissement (3 M€)



Le budget des collectivités

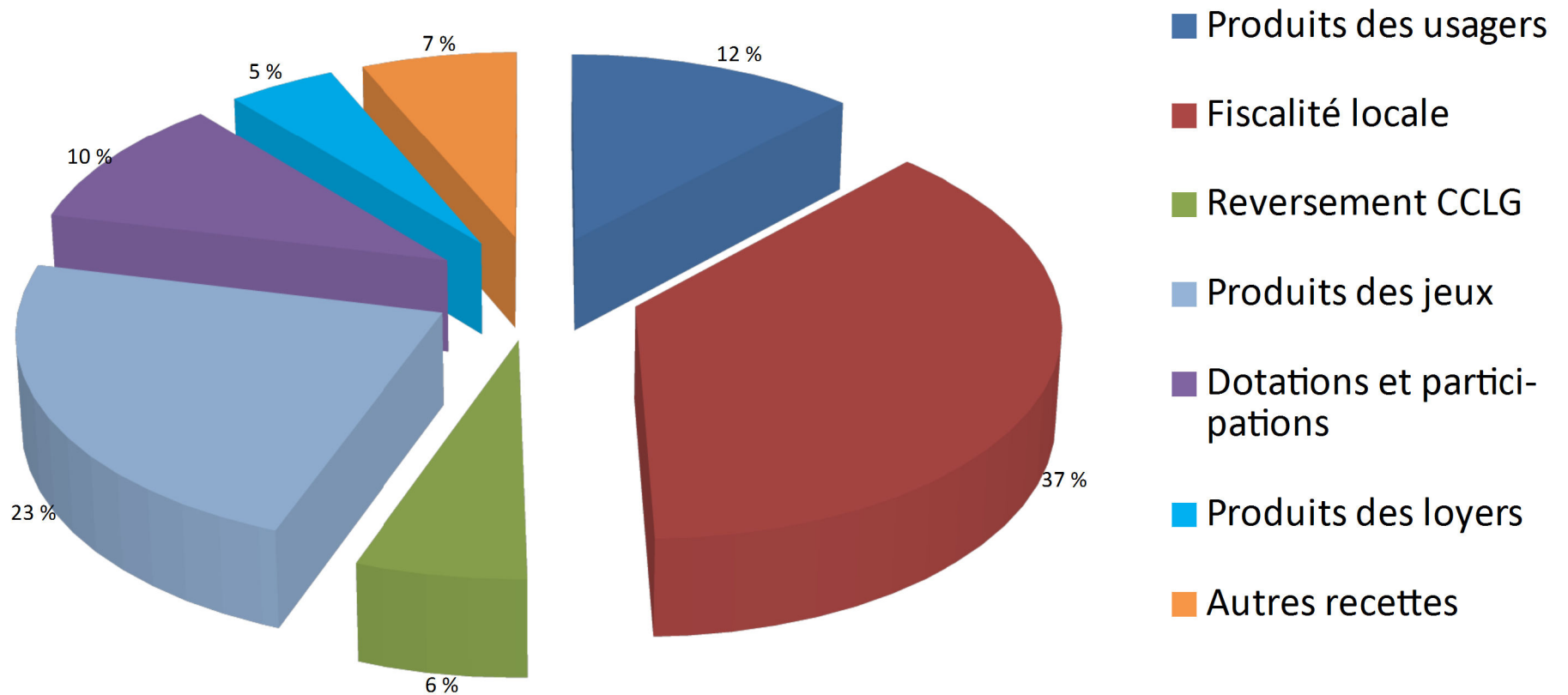
- Les principaux chiffres du budget de smu

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement - 2022



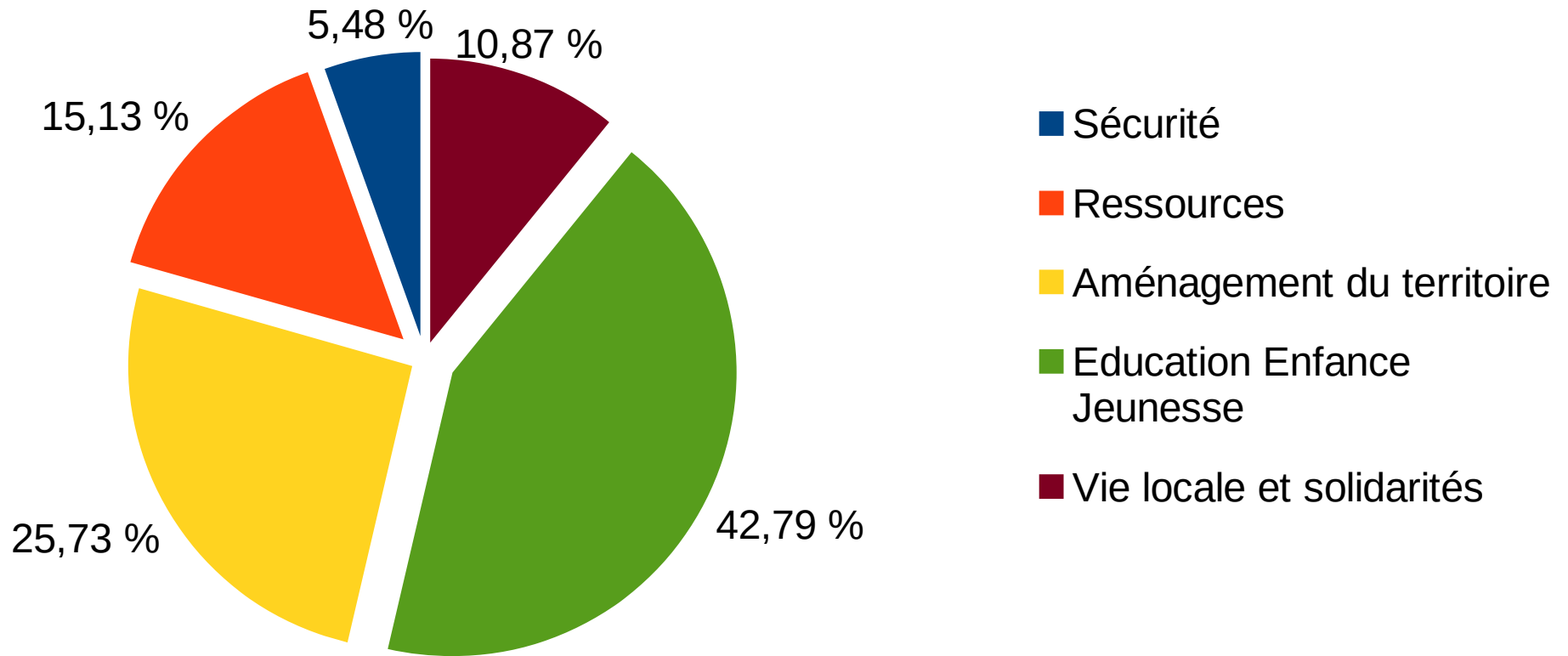
Le budget des collectivités

Répartition des recettes réelles de fonctionnement - 2022



Le budget des collectivités

Répartition des dépenses par secteur - 2022



Un déficit qui s'aggrave

pour le budget de fonctionnement, malgré :

- efforts d'optimisation du fonctionnement de la municipalité
- recherche de financement auprès de partenaires
- augmentations régulières des tarifs et des taux de l'impôt foncier

Et sans possibilité d'avoir recours à l'emprunt

Plusieurs raisons ...

- suppression progressive à partir de 2013 des dotations de fonctionnement versées par l'Etat (perte d'un million d'euros)
- impacts de l'inflation
- augmentation du coût des énergies et des coûts salariaux
- crise sanitaire (chute des revenus du casino pendant 2 ans)

Et si nous ne faisons rien ...

... rien de plus qu'aujourd'hui

et souhaitions conserver le même niveau de services, avec les recettes actuelles :

- le déficit budgétaire était de 240 000€ au BP 2022,
- de 398 000€ au BS 2022
- et évoluerait vers 470 000€ en 2023 (avec +70 % électricité).

Le risque = ne plus avoir la main ...

Objectifs recherchés

La raison d'être d'une Commune :

- mettre en place des services et des infrastructures fonctionnelles au bénéfice de ses habitants
 - partager l'organisation et les coûts entre les usagers et les propriétaires :
 - pour les compétences obligatoires qu'elle porte
 - mais aussi les services supplémentaires qu'elle propose
- ☞ pour assurer à long terme les services à la population et l'entretien du patrimoine communal ➡ **adapter les services proposés à l'ensemble des recettes de la commune**

Cadre donné

- analyser les services apportés aux habitants dans un cadre fixé par le respect du projet politique proposé en 2020
- préserver la qualité de vie de la commune en évitant sa transformation en une ville-dortoir
- préserver la cohésion sociale et développer l'entraide et la citoyenneté
- s'inscrire dans la transition écologique pour se préparer aux enjeux de demain

Méthode adoptée

Le travail mené depuis le printemps a donc consisté à :

- passer en revue l'intégralité des missions et actions des services municipaux,
- consulter l'ensemble des agents municipaux,
- analyser les pistes d'économie au niveau financier, ressources humaines, contractuel, impact sur les différents publics, à court, moyen et long termes (certaines économies ne pourront se ressentir que dans plusieurs années).

Des pistes non retenues

Analyse à poursuivre pour certaines pistes car :

- la faisabilité n'a pas pu être démontrée,
- les aspects financiers étaient incertains.

Par exemple :

- transfert de la résidence autonomie à un gestionnaire
- modification du taux d'encadrement des enfants
- redimensionnement de l'offre touristique
- réorganisation du déneigement ...

2 scénarios proposés

Scénario 1 :

- 150 k€ d'économies (réduction des services)
- 350 k€ de recettes supplémentaires (recettes des services + impôts)

Scénario 2 :

- 250 k€ d'économies / 250 k€ de recettes supplémentaires

Pourquoi 500 k€ ?

- retrouver un excédent de fonctionnement et reconstituer la capacité d'autofinancement
- faire face à un imprévu (500 k€ = 3 mois de recette Casino)

Attention : malgré ces efforts de prospective : pas à l'abri de nouveaux défis d'adaptation

1^{er} temps d'échanges

Scénario 1

- 150 000 € dépenses
+ 350 000 € recettes

Scénario 2

- 250 000 € dépenses
+ 250 000 € recettes

Services du quotidien aux habitants, associations, écoles, ...

Fermeture de l'agence postale de la mairie, mais conservation du bureau de poste à Uriage		
Réalisation de 4 bulletins municipaux par an au lieu des 6 actuels		
Réduction du volume d'impressions (actuellement 700 000 impressions/an)		
Transfert de la gestion de la piscine à la communauté de communes Le Grésivaudan		
Suppression de l'agent d'accueil pour l'usage des salles du Belvédère		
Suppression des permanences de l'avocat conseil		

Animation de la commune

Culture – animations

Réduction du nombre d'événements associatifs, culturels et touristiques



Vie associative

Diminution des heures d'entretien des locaux et prise en charge partiellement par les associations



Fermeture pendant 1 semaine des petites vacances et pendant les vacances d'été des équipements associatifs (sauf accueil de loisirs et service jeunesse)



Fermeture pendant les périodes froides de certains bâtiments (ex : club house tennis)



Fermeture définitive de bâtiments énergivores (ex : maison Boujet)



Entretien du patrimoine communal

Réduction du fauchage sur les bords de route et les chemins



Suppression du jet d'eau d'Uriage



2ème temps d'échanges

Services aux familles

Petite enfance

Réorganisation de l'encadrement des structures
Jardin d'enfants et Multi-accueil des 3
pommiers



Transformation du Jardin d'enfants avec accueil
par des agents municipaux en Maison
d'assistantes maternelles indépendantes



Enfance – éducation

Augmentation des recettes des familles par
restructuration des tarifs périscolaires



Réorganisation de l'entretien des locaux
scolaires et périscolaires



Réduction des crédits liés aux activités
facultatives des écoles et au financement des
coopératives scolaires



Suppression de la mise à disposition d'agents
communaux pour les activités sportives et les
activités musicales dans les écoles



Renégociation de la convention d'organisation
du centre de loisirs (activités moins coûteuses,
modification du tarif)



Jeunesse

Mise en place d'activités moins coûteuses pour les jeunes



Réduction du temps d'ouverture du PIAJ (lieu d'accueil des jeunes)



Vie économique

Mise en place d'une redevance d'occupation du domaine public



Fonctionnement de la collectivité

Réduction des indemnités des élus



Amélioration de l'organisation des services



Recettes fiscales

Augmentation des impôts fonciers (cf analyse des taux en fin de document)



Consultation

VOTRE OPINION
(+1 ou -1 ou 0)

→ Consultation du 5 au 20 novembre

ET VOUS, SUR QUOI SERIEZ VOUS ENCORE PRETS A FAIRE DES EFFORTS ?

- 1 pour un scénario que vous rejetez
- +1 pour un scénario dont vous souhaitez l'adoption
- 0 pour un scénario pour lequel vous n'avez pas d'opinion tranchée

3ème temps d'échanges

Ce qui nous attend demain

- se préparer et trouver des marges de manœuvre pour anticiper les adaptations nécessaires à venir (réchauffement climatique, vieillissement de la population, ...)
- être vigilants sur la maîtrise de la dépendance de la commune à une source de revenu très volatile : les revenus du casino

Ce que représentent les scénarios

- Scénario 1
 - 1,7 % d'économie sur le budget de fonctionnement
 - Et 9 % pour 350 000€ (ou 8 % pour 300 000 €) d'augmentation du taux d'imposition
- Scénario 2
 - 2,6 % d'économie sur le budget de fonctionnement
 - Et 6,5% pour 250 000€ (ou 5,5 % pour 210 000€) d'augmentation du taux d'imposition

Et maintenant ?

- Réunion publique : 20 octobre
- Lancement de la consultation : début novembre
 - En ligne sur le site de la mairie
 - Sur papier à disposition à la mairie ou sur demande
- Analyse de la consultation : décembre
- Présentation en réunion publique : mi-janvier
- Dernière évolution du budget prévisionnel = avant débat d'orientation budgétaire du 3 février

4ème temps d'échanges